



SNUDI.FO 40

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurset professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet BP 217 40004 – Mont de Marsan Cedex –
Tél. 06 71 62 83 10 /05 58 46 23 23 Fax .05 58 06 46 58 Courriel: snudi-fo40@wanadoo.fr

Bilinguisme français/gascon

Lettre ouverte à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les enseignants des écoles, réunis ce jour, mercredi 25 mai 2011, par le SNUDI-FORCE OUVRIERE, ont été informés par celui-ci d'une nouvelle implantation d'un site bilingue Français/Gascon dans le département, à savoir, l'École Maternelle Emile Cros de Saint Martin de Seignanx.

Si nous pouvons accepter dans les écoles publiques du département l'enseignement du gascon, comme toute autre langue (Anglais, Espagnol, Allemand...), à savoir 2 séances hebdomadaires de 45 mn, pour autant, nous refusons l'enseignement bilingue français/gascon par immersion (24 heures d'enseignant en gascon) ou à parité horaire (12 heures d'enseignement en français /12 heures d'enseignement en gascon), ce qui, concrètement, signifie des heures d'enseignement de matières fondamentales, comme les mathématiques, en gascon.

Pour nous, la seule langue d'enseignement de l'école publique, laïque et républicaine, est la langue française, issue de la révolution de 1789 (*revendication exprimée par le Peuple dans les cahiers de doléances*) et aucune autre.

C'est pourquoi, nous nous félicitons de l'avis négatif du Conseil d'école de la Maternelle Emile Cros de Saint Martin de Seignanx sur ce projet d'implantation d'une classe bilingue français/gascon.

Par-contre, nous condamnons le véritable « coup de force » de l'Administration, suite au « lobbying » d'une minorité de parents d'élèves appuyés par l'Association OCBI Aquitaine, qui est passée outre cet avis du C.E. en fléchant un poste gascon sur un poste vacant dans cette école pour le mouvement 2011, sans demander l'avis de la CAPD.

Ainsi, avec cette « mesure d'urgence », dans cette école maternelle, une classe bilingue PS/MS/GS doit être créée avec 16 élèves, alors que les classes « ordinaires » de cette même école fonctionneront avec une moyenne de 28, voire 29 élèves. C'est inacceptable !

Comment acquiescer ce dispositif alors que tant de classes d'écoles maternelles landaises connaissent des effectifs pléthoriques !

De plus, dans les prochaines années qu'advierait-il des enseignants titulaires non habilités en gascon ? Un poste serait-il fermé pour être fléché gascon ou ½ poste gascon serait-il créé en supplément des postes « ordinaires » ?

C'est pourquoi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons de revenir sur cette décision, commande du Recteur suite à une convention avec le Conseil Général, et de redéfinir cette classe en poste « ordinaire », avec un enseignement du gascon suivant les mêmes modalités que l'enseignement d'une L.V.

Vous sachant soucieux de la défense de l'École publique, laïque et républicaine, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de toute notre considération.

Les enseignants

Copie : M. le Recteur

M. le Préfet des Landes,

M. les Présidents des Conseils Régional et Général,

Mmes et M. les responsables de l'Association OCBI-Aquitaine